

Ajournement

ment ces marchandises. Cela aiderait les producteurs canadiens qui sont à la fois agriculteurs et consommateurs. Le gouvernement doit le faire, parce que cela aiderait les agriculteurs et les consommateurs.

Je rappelle au secrétaire parlementaire que, de nos jours, la communauté agricole est l'armature de notre économie. Si les choses vont bien pour les agriculteurs il y a des chances qu'elles aillent bien également pour beaucoup d'autres couches de la société. À l'avenir, nous constaterons des pénuries surtout dans deux domaines: l'énergie et l'alimentation. Il n'y aura d'avenir véritable dans l'agriculture pour les cultivateurs canadiens que si nous leur donnons une chance, du répit et des possibilités. Dans ce cas, cela aura un effet de boule de neige; parce que la préparation et la production des aliments ainsi que l'expansion des marchés d'exportations offrent d'immenses possibilités de croissance.

On pourrait commencer par accroître les pouvoirs de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et par lui donner le pouvoir d'examiner les coûts de production dans l'agriculture, surtout lorsqu'ils sont excessivement élevés. Elle devrait également examiner les domaines suivants entre autres: le bois de construction, l'énergie, le fer, l'acier, les machines agricoles ainsi que les pièces et la réparation des machines agricoles. Je suis certain que j'exprime l'opinion de la population agricole des Prairies. J'insiste auprès du ministre pour qu'il examine ces idées car elles renferment peut-être des solutions qui rendraient notre pays plus agréable.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que, quand il avait posé sa question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le 12 juin de cette année, ce dernier s'était dit persuadé que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires étudierait les prix de revient des agriculteurs.

Dans son premier rapport trimestriel, publié le 26 septembre de cette année, la Commission consacrait une section du troisième chapitre précisément à cette question des prix de revient des agriculteurs. À la lecture du rapport le député peut avoir noté qu'une partie importante de l'augmentation du taux annuel de variation dans les indices des prix aux agriculteurs pour les six premiers mois de 1973, par rapport à la période correspondante de l'année précédente—le député peut consulter le tableau 5, à la page 17 du rapport—était attribuable au commerce de produits agricoles entre les cultivateurs eux-mêmes. Les augmentations les plus fortes étaient au chapitre des aliments pour le bétail, soit 34.1 p. 100, du prix des graines de semence, 31.6 p. 100, et du bétail d'engraissement dont le prix a varié de 25.9 p. 100. Ces augmentations de prix se sont traduites par des augmentations du revenu des cultivateurs et revêlaient généralement une situation plutôt encourageante dans l'économie agricole.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a dit que nous devons imposer des contrôles sur certains produits. Il a mentionné l'énergie, l'acier, le bois de construction, le fer, le cuivre, le nickel et ainsi de suite. Je signale au député, par exemple, que l'augmentation comparative du prix des machines agricoles n'a été que de 2.4 p. 100 et de seulement 2.7 p. 100 dans le cas des produits pétroliers. Je ne vois donc pas le rapport entre ce qu'il essayait de faire valoir et les faits.

Bien qu'il soit vrai que le cultivateur ait dû absorber des augmentations de prix pour ses produits non agricoles, y compris le remplacement et la réparation de bâtiments,

[M. Nystrom.]

ainsi qu'une certaine majoration des coûts de la main-d'œuvre, et je le renverrais de nouveau au tableau 5, les recettes des cultivateurs ont été en moyenne supérieures aux prix qu'ils ont dû déboursier pour leurs produits au cours de la première moitié de 1973, comme on le voit au graphique 4, à la page 19 du rapport, et il a continué d'en être ainsi.

Le deuxième rapport trimestriel de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires devrait sortir sous peu. Je crois que la Commission a également déclaré au comité permanent qu'elle mènerait une enquête sur les grains de provende. D'autres rapports pourraient clarifier davantage le problème.

● (2220)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'IMPUTATION DES PRIMES SUR CERTAINES RÉMUNÉRATIONS

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je voudrais, ce soir, parler des questions que j'ai posées au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) et que l'on trouvera à la page 8565 du *hansard*. Je parlerai d'abord de la majoration des salaires que touche ma question supplémentaire. Malheureusement, l'industrie, l'entreprise et le salariat d'œuvre ont appris dans une certaine mesure à jouer le jeu avec l'assurance-chômage. C'est sans doute à cause des règles. Lorsque vous faites des règles ou des lois, les gens apprennent à s'en servir.

Dans l'industrie du bâtiment, les employés ont d'habitude une semaine de travail qui correspond presque toujours aux heures de clarté. À mesure que la saison avance, les semaines de travail deviennent de plus en plus courtes. En fait, pendant tout l'automne, il y a des périodes de pluie pendant lesquelles il est presque impossible de faire quoi que ce soit. Il est devenu courant de se servir du salaire de vacances pour, de fait, majorer le salaire en payant un ou deux jours de congé par semaine. Résultat: au moment où un employé est licencié à cause du mauvais temps, il n'a plus de congés. Lorsqu'il demande l'assurance-chômage, il peut, après la période d'attente de deux semaines, réclamer les prestations immédiatement parce que les salaires ont été majorés pour les amener au taux maximum. En fait, son employeur et lui-même ont utilisé le système. Il s'agit habituellement de quelqu'un qui fait un travail assez spécialisé. Parce qu'il vient d'une région où il ne trouvera vraisemblablement pas d'emplois à temps partiel, il peut toucher l'assurance-chômage pendant presque toute la morte-saison; ce qui n'est pas seulement l'hiver.

Je parlerai de l'industrie du bâtiment, de l'industrie forestière, de l'industrie de l'automobile, de la navigation sur les Grands lacs, de l'agriculture et, dans une certaine mesure, des conseils scolaires en ce qui concerne le travail de secrétariat. L'entreprise a pu se servir du fonds pour garder ses employés groupés pendant la période de relâche hors saison. Ils ont toute une façon de faire les choses. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la Hutt Fence Limited, qui s'occupe de la construction de clôtures, dans laquelle elle dit que ses employés sont inquiets. Ils désirent avoir leur traitement de vacances en même temps que leur traitement régulier afin que lorsqu'ils font une demande de prestations d'assurance-chômage, ils le reçoivent immédiatement après la période d'attente de deux semaines.